



UN Special Rapporteur on the situation of human rights defenders
Michel Forst
Wednesday, 23 September 2015
10:00 – 13:00
Warsaw, Poland

Madame la Présidente, mesdames et messieurs,

Je tiens à vous remercier de votre invitation à prendre la parole à cette importante session. Je me sens honoré et privilégié de dialoguer avec vous en cette importante occasion.

Il y a un an, le Conseil des droits de l'homme m'a nommé Rapporteur spécial des Nations Unies ayant pour mandat de rechercher, de recevoir, d'examiner et de répondre à l'information sur la situation et les droits des défenseurs des droits de l'homme à travers le monde..

Plus de quinze ans après l'adoption de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs, je suis toujours interrogé par les gouvernements sur la question de savoir qui sont les défenseurs des droits de l'homme? La réponse est simple parce que la Déclaration des Nations Unies les définit comme toute personne qui agit individuellement ou en groupe pour la promotion et la protection des droits de l'homme aux niveaux local, national et international.

Les défenseurs des droits humains peuvent être des membres de la société civile, des journalistes, des blogueurs en ligne, des avocats, des militants des droits des femmes, des étudiants ou écologistes. Mais ils peuvent être des diplomates, des fonctionnaires de police ou des lanceurs d'alerte tel John Snowden. Ils sont, en fait, les hommes et les femmes ordinaires qui croient en l'universalité des droits humains et agissent pour les défendre.

Nous le savons tous, les défenseurs jouent un rôle clé dans la sauvegarde de la démocratie et ils veillent à ce qu'elle reste ouverte, pluraliste et participative.

La sûreté et la sécurité des militants des droits de l'homme dans la région sont très préoccupantes. Afin de mieux comprendre la situation, je ai organisé deux consultations régionales avec les défenseurs de la région: l'un en à Tbilissi en Novembre 2014; et la seconde à Florence en Juin de cette année.

Et ce que je l'ai entendu des défenseurs dans la région, c'est une augmentation inquiétante des restrictions au travail des défenseurs des droits de l'homme et un fort rétrécissement de l'espace public à leur égard.

Dans ce contexte, nous avons vu des restrictions croissantes sur les acteurs de la société civile, j'en cite quelques-unes : le refus d'enregistrement des ONG; limitations sur leurs opérations; des exigences intolérables en matière de rapports et de vérification comptables; ainsi que la stigmatisation des défenseurs à travers les médias contrôlés par l'État.

Cela est à mettre en parallèle avec une tendance inquiétante observée dans de nombreux Etats de l'OSCE vers un resserrement du cadre législatif qui entoure les activités des droits humains, souvent sous le couvert de mesures de protection et de lutte contre le terrorisme. Nous avons vu de tels changements en Espagne, en France et dans d'autres pays. Nous avons également assisté à l'utilisation accrue des cadres de coopération de sécurité tels que l'Organisation de coopération de Shanghai pour contraindre l'espace de la société civile.

Je reçois tous les jours des appels de la société civile qui reflètent cette situation difficile dans la région et je vous invite à lire de nombreux exemples de ces cas dans mon rapport annuel sur les communications au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Vous y trouverez notamment les cas de ciblage systématique des militants et des dirigeants de la société civile en Azerbaïdjan, y compris Anar Mammadli, Rasul Jafarov, Intigam Aliyev, Leyla et Arif Yunus, et Khadija Ismayilova.

Les défenseurs dans la région de l'OSCE ont dû parfois payer un prix sévère pour leur engagement, tels que Fakhridin Tilaev, qui a été condamné sur de fausses accusations et torturé en Ouzbékistan. Ou bien le cas emblématique de Monsieur Askarov, qui purge actuellement une peine de prison à vie dans la République kirghize en raison de ses activités pacifiques et légitimes.

Le harcèlement administratif judiciaire est de plus en plus utilisé pour intimider et persécuter les militants des droits, comme dans le cas d'Elena Tonkacheva, qui a été expulsé du Bélarus en Février 2015, après y avoir vécu et travaillé sur la question des droits de l'homme dans le pays depuis des décennies.

Certains militants des droits qui ont cherché refuge contre la torture et menaces de mort au Royaume-Uni, la Suède et la Norvège et ont fait face à des menaces de déportation, en violation du principe de non-refoulement.

D'autres exemples de ciblage des défenseurs des droits humains figurent dans mon rapport: des interdictions de voyage; les restrictions et les asphyxies financières; l'intimidation et le harcèlement des défenseurs et de leurs familles, y compris des menaces de mort; les nombreux cas d'intense surveillance physique et électronique par les organes de l'Etat.

Ceci est juste un bref aperçu de la pression et des menaces auxquels sont confrontés les défenseurs des droits humains dans la région. La question pour nous

ici est: Que pourrions-nous faire pour inverser cette tendance régressive de la dimension humaine dans la région? Permettez-moi de conclure mon intervention en partageant avec vous quelques brèves suggestions pour la poursuite de notre discussion.

Tout d'abord, il faut sans cesse rappeler que, selon le droit international, la responsabilité première de protéger les défenseurs des droits de l'homme incombe aux États, ce qui signifie que toutes les délégations autour de cette table ont cette responsabilité.

Les gouvernements de la région doivent donc reconnaître leurs obligations de respecter et d'abord éviter de violer les droits des défenseurs des droits de l'homme. Ils doivent protéger et défendre les militants contre les abus par des tiers. Ils doivent enfin prendre des mesures concrètes pour assurer un environnement sûr et favorable aux défenseurs.

Deuxièmement, je demande instamment à tous les États participants de commencer à mettre en pratique les Lignes directrices de l'OSCE sur la protection des défenseurs des droits de l'homme. Tel n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Troisièmement, les gouvernements doivent mettre en place des institutions nationales des droits humains indépendantes et pleinement conformes aux Principes de Paris, parce qu'elles sont des partenaires précieux dans la mise en œuvre des lignes directrices de l'OSCE.

Enfin, pour terminer je ne peux insister assez sur l'importance pour votre organisation d'établir des plates-formes régionales et nationales de protection et des réseaux de soutien pour le travail et la vie des militants des droits de l'homme.

Ces réseaux de soutien peuvent fournir une plateforme pour élaborer des stratégies, documenter des violations des droits, améliorer la sécurité et prévenir les menaces contre les défenseurs. Avec un tel soutien par les pairs, je suis confiant, plus de défenseurs dans la région se sentiront plus autonomes, plus reconnus et plus sûrs.

Je vous remercie.